

REGLEMENT INTERIEUR 2022-2023

Agrément ministériel N°448 1145

NAC MUSCULATION

1. Les documents d'adhésion sont conservés au bureau de l'association.
2. Les salles ne sont accessibles qu'aux adhérents. Un contrôle aléatoire pourra être fait pour vérifier l'adhésion.
3. Les personnes extérieures bénéficiant d'une séance découverte gratuite sont soumises au même règlement intérieur que les adhérents. Ils doivent prévenir un membre du bureau de leur présence.
4. En cas de non-respect du règlement intérieur, le contrevenant se verra refuser l'accès des salles du NAC Musculation sans remboursement d'adhésion.
5. Un enregistrement sur le document de présence doit être réalisé à chaque entrée dans les salles du NAC Musculation.
6. Une tenue de sport correcte est exigée. Le port de chaussures de sport est obligatoire toute la saison dans toutes les salles. Sont interdites les chaussures ouvertes (pieds-nu, sandales, espadrilles, tongs). Il est interdit de se mettre torse nu dans la salle. Pour se changer, des vestiaires sont à disposition. Une serviette de toilette personnelle est obligatoire pour l'ensemble des activités dans les trois salles. Un tapis de sol est nécessaire pour la salle de Gym / Fitness.
7. Les effets personnels tels sacs, casques, ne peuvent être déposés dans l'espace d'accès au cours collectifs, Ils doivent être rangés dans les aménagements prévus à cet effet. Le NAC Musculation ne pourra pas être tenu responsable d'un vol ou dégradation des effets personnels des adhérents.
8. Une boisson rafraichissante est recommandée. Aucune boisson alcoolisée n'est autorisée pendant la pratique sportive.
9. Après entraînement sur les machines, les charges (disques) seront enlevées par les utilisateurs et rangées à leurs emplacements.
10. Il est recommandé de ne pas laisser tomber le matériel bruyamment et en particulier les altères.
11. Pour la sécurité de tous, signaler toute anomalie de fonctionnement des appareils auprès du bureau.
12. Les salles sont ouvertes du lundi matin au samedi midi aux heures de cours. En dehors de ces heures, les salles sont fermées pour tous, adhérents et membres du bureau. Les salles sont fermées les dimanches et jours fériés.
13. Les horaires de fermeture doivent être respectés. Les adhérents doivent regagner les vestiaires 5 minutes avant la fermeture.
14. Le NAC Musculation se réserve le droit de modifier les horaires et contenus des activités au cours de l'année en fonction de l'affluence, des périodes, du nombre d'adhérents, et de la situation sanitaire, pour le bien et la sécurité des adhérents.
15. Un protocole sanitaire spécifique pourra être mis en place suivant les consignes du gouvernement et de la préfecture.
16. Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport fitness et musculation réalisé par un médecin est obligatoire pour les nouveaux adhérents et valable 3ans.
17. Un questionnaire de santé doit être obligatoirement complété chaque année en l'absence de présentation de nouveau certificat médical de non contre-indication. L'ensemble des questions doivent être répondues par "NON" en l'absence de quoi un certificat médical sera exigé.
18. Droit à l'image : J'autorise l'association NAC MUSCULATION à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques dans le cadre de l'association.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise le NAC MUSCULATION à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, publicité, site internet, réseaux sociaux.

Le NAC MUSCULATION s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Cochez la case :

<input type="checkbox"/>	J'accepte les conditions d'utilisation du droit à l'image (voir onglet "18" ci-dessus)
<input type="checkbox"/>	Je refuse les conditions d'utilisation du droit à l'image (voir onglet "18" ci-dessus)

REGLEMENT 2022/2023

Nous vous proposons de régler votre adhésion en 3 fois :

- **1 chèque** encaissé au 1er octobre 2022
- **1 chèque** encaissé au 1er janvier 2023
- **1 chèque** encaissé au 1er avril 2023

Tout trimestre commencé sera dû.

En cas de fermeture de la salle uniquement pour raisons sanitaires de minimum 90 jours, le 2ème chèque ne sera pas encaissé.

En cas de fermeture de la salle uniquement pour raisons sanitaires supérieure à 180 jours, le 2^{ème} chèque et 3ème chèque ne seront pas encaissés.

Attention en dehors de cette clause de fermeture, la cotisation sera encaissée en totalité suivant l'échéancier expliqué ci-dessus, aucun remboursement ne pourra être fait sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication.

Ces règles sont valables sur la période d'ouverture de la salle pour la saison 2022/2023.

Tarif Annuel Adulte seul À partir du 1er septembre 2022	185€	Paiement en 3 fois 85€ / 50€ / 50€
Tarif famille 2^{ème} adhérent À partir du 1er septembre 2022	175€	Paiement en 3 fois Soit pour 2 adhérents : 360€ 120€ / 120€ / 120€
Tarif famille 3^{ème} adhérent À partir du 1er septembre 2022	165€	Paiement en 3 fois Soit pour 3 adhérents : 525€ 175€ / 175€ / 175€
Tarif étudiant / Apprenti à partir de 16 ans À partir du 1er septembre 2022	155€	Paiement en 3 fois 55€ / 50€ / 50€
Tarif dégressif À partir du 1er janvier 2023	115€	Paiement en 2 fois 65€ / 50€

Sportivement,

Le bureau du NAC MUSCULATION

En signant ce document, j'accepte le règlement intérieur du NAC Musculation.

Date :	Nom :	Signature adhérent(e) :
	Prénom :	